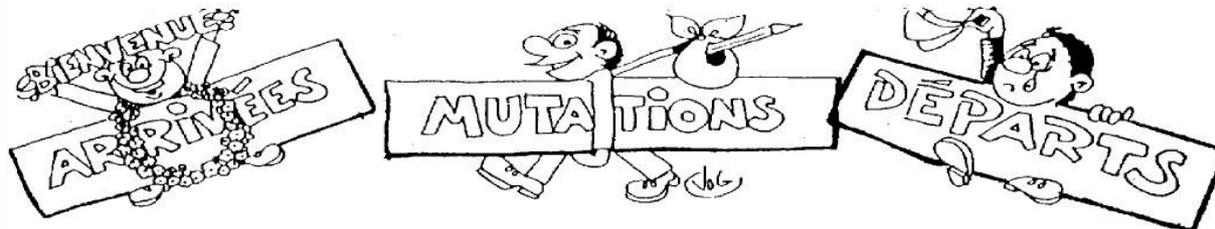


## CAP B et C du 4 juillet 2011



### 1°) Mouvements de personnels

Avant le mouvement, le département accuse un déficit de 4,10 agents (-9B + 4,90C). L'état des effectifs du département est librement consultable sur le site web de la section F.O.-DGFIP de l'Oise à l'adresse <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

Pour la **catégorie B**, les mouvements suivants vont affecter nos services :

Prénom NOM	ancienne affectation	date d'effet	nouvelle affectation
Marie-Hélène ROULT	Creil Municipale	01/04/11	retraite
Annick SOUFFLARD	Beauvais Municipale	02/05/11	retraite
Patricia HOBIGANT	DDFIP - ERD	30/06/11	retraite
Anne Marie DEMAY	DDFIP - BLI	01/07/11	adjointe à Péronne 80 (liste d'aptitude)
Andrée LAFRANCE	SIP de Creil	01/07/11	retraite
Ginette PARMENTIER	SIP de Compiègne	01/07/11	retraite
Michèle SENECHAL	Clermont Municipale	04/01/11	CLD
Blandine CAMUS	Creil Municipale	01/09/11	retraite
Igor GEILLER	DDFIP - DFT	01/09/11	Rhône
Arnaud MILIN	Creil Municipale	01/09/11	ENFIP Noisiel Concours A
Sabine RIBAUCCOURT	DDFIP - DSPL	01/09/11	Manche
Marie-France WATIN	Creil Municipale	01/09/11	exam pro B en A
Catherine ATTILA	Creil Municipale	01/10/11	retraite
Joël TABARY	DDFIP - Dépense	30/11/11	retraite
Nicole CHERET	Clermont Municipale	01/12/11	retraite
Marguerite LAFEUILLE	DDFIP - ERD	31/12/11	retraite
Myriam BERETTA-MARCHESE*	Val d'oise	01/09/11	Beauvais SIP
Alexis BIGOT*	Val d'oise	01/09/11	Noailles
Corinne CORBY*	DRFIP Paris	01/09/11	Creil Municipale
Lenaïg DANIBO*	Seine St Denis	01/09/11	Senlis Municipale
Stéphane DARCEL*	DRFIP Paris	01/09/11	Noyon
Stéphane QUERE*	Hauts de Seine	01/09/11	Noyon
Jacky DURAND	DDFIP compta	01/09/11	ERD
Corinne FRANCES-INGLES	Paierie départementale	01/09/11	Beauvais Municipale
Claudine MASSART	ERR	01/09/11	DDFIP Dépense (sédentarisation)
Catherine LAURENT	DDFIP compta	01/09/11	paierie dép.
Hervé VILLETTE	Beauvais Municipale	01/09/11	Beauvais SIP
Sylvia GARACHE*	Mouy	01/09/11	Clermont Municipale
Stéphane JEREQUEL*	Nanteuil-le-Haudouin	01/09/11	Crépy-en-Valois
Francine BARDOULA*	Senlis Municipale	01/09/11	Crépy-en-Valois
Luc LECERF*	Liancourt	01/09/11	Creil SIP
Corinne EVRARD*	ERD	01/09/11	Liancourt (sédentarisation)
Mustapha EL ANZI	Beauvais Amendes	01/09/11	paierie dép.

Les mutations des collègues dont les noms sont suivis d'un astérisque ont été soumises au vote de la CAPL.

Résultat des votes : POUR : 3 **F.O.**-DGFIP, 1 CFTC, 6 Administration  
CONTRE : 2 CGT

**FO** a voté POUR ce mouvement car il permettait de satisfaire un maximum de collègues.

En marge de ce projet, un débat s'est instauré sur la priorité de sédentarisation accordée aux collègues qui souhaitent quitter l'équipe de renfort. Cette priorité permet aux collègues de l'ERR ou de l'ERR d'être sédentarisés dans un poste ou service au sein duquel ils sont affectés depuis plusieurs mois, sans tenir compte de la date de dépôt de leur demande. Pour **FO**, ce débat n'avait pas lieu d'être au sein de cette CAP dans la mesure où :

- ✓ cette règle a été appliquée à au moins 3 reprises dans le passé sans soulever la moindre objection de l'ensemble des membres de la CAP, notamment au moment de la création de l'ERR (équipe de renfort en résidence) en 2002, et plus récemment avec la sédentarisation d'un contrôleur à la Division des Collectivités Locales ;
- ✓ cette règle est appliquée à 2 reprises dans le cadre de la CAP de catégorie B de ce jour, mais seul un dossier a donné lieu à de vifs échanges ;
- ✓ le dossier en question n'a causé aucun grief aux collègues qui demandaient le poste attribué à l'agent membre de l'équipe de renfort, dans la mesure où ils ont tous obtenu satisfaction sur d'autres choix et dans la même résidence.

Afin de rester cohérents et crédibles, les élus **FO** refusent de se positionner en fonction des personnes. Une règle doit s'appliquer quel que soit le collègue concerné. Dans le cas contraire, cela reviendrait à cautionner une politique à la "tête du client".

**NB : Pour information, ce dispositif de sédentarisation pour les équipes de renfort sera renforcé dans le cadre des règles de gestion communes aux deux filières (voir extrait du projet sur notre site web).**

Pour la **catégorie C**, les mouvements suivants vont affecter nos services :

Prénom NOM	ancienne affectation	date d'effet	nouvelle affectation
Catherine GALOIS	Noyon	01/07/11	retraite
Catherine JUPIN	SIP de Creil	01/07/11	Aisne
Marielle ASSELINE	Paierie départementale	01/09/11	Dakar - SENEGAL
Yakhlaf EL MESAUDI	Noyon	01/09/11	Aisne
Bruno HERTZOG	Lassigny	01/09/11	Ardennes
Hicham JAAFARI	Chambly	01/09/11	ENFIP Noisy-le-Grand Concours B
Hélène VENET	Noyon	01/09/11	Nord
Laurence BIGUET-PETIT-JEAN*	Hauts de Seine	01/09/11	paierie dép.
Marie-Hélène CHANOINE*	DRFIP Paris	01/09/11	Mouy
Véronique VEBOBE*	TGAP	01/09/11	Creil Municipale
Virginie SBIHI*	congé parental	01/07/11	Nanteuil-le-Haudouin
Sylvie LAMBERT*	Estrées-St-Denis	01/01/12	ERD
Angélique MENEBOO*	Noyon	01/09/11	Lassigny
Véronique DONADA*	Beauvais Municipale	01/09/11	Clermont Municipale
Jacqueline BOUCHER*	DDFiP – BLI	01/09/11	Senlis Municipale (sous réserve)
Cédric DASSONVILLE	DDFiP RH	01/09/11	DDFiP compta
Brigitte DELAHOUCHE	Paierie départementale	01/09/11	Beauvais Amendes
Franck BOUTTEMY	Beauvais Municipale	01/09/11	DDFiP DFT

Résultat des votes : POUR : 3 **F.O.**-DGFIP, 5 Administration  
CONTRE : 2 CGT

**FO** a voté POUR ce mouvement car la Direction a notamment accepté :

- ✓ un mouvement supplémentaire, sur notre intervention,
- ✓ un mouvement conditionnel, sur notre proposition.

Vos élus **FO** sont intervenus pour demander un mouvement du SIP de Creil vers le SIP de Compiègne, mais sans pouvoir obtenir satisfaction. La direction considère que, en l'état, la situation des effectifs ne permet pas de procéder à cette mutation.

A l'issue du mouvement, l'« écart négatif », selon les termes du Président, sera porté à -6 agents. En décembre 2011, le déficit départemental atteindra la bagatelle de -10,8 !!! Encore une fois, vos élus **F.O.**-DGFIP ont dénoncé les difficultés à travailler dans un contexte de sacrifice perpétuel des effectifs.

## A savoir :

La direction se fixe pour objectif de vider les tableaux de mutation au maximum avant de tenir des CAPL communes aux deux filières, avec un dispositif de convergence alambiqué, et un système cible très différent des règles appliquées antérieurement au Trésor.

En effet, les demandes de mutation ne seront plus étudiées selon l'ancienneté de la demande comme actuellement, mais selon l'ancienneté administrative comme cela se pratiquait aux impôts.

Aussi longtemps qu'elles apparaîtront, les demandes résiduelles des tableaux « Trésor » devraient être traitées avec un motif de priorité.

## 2°) Questions diverses

- Les mouvements de personnels volontaires pour rejoindre le SIP de Senlis au 01/12/2011 interviendront à l'issue des CAPL de septembre 2011. Le CTPD sur l'ouverture de ce SIP ne s'étant pas encore tenu à ce jour, les affectations ne peuvent pas avoir lieu sur un poste n'ayant pas encore d'existence officielle. Patience donc, pour les volontaires...

De plus, le calibrage des postes à pourvoir sur le SIP de Senlis n'est pas encore connu : 4 ou 5 postes a priori, mais combien en catégorie B et combien en catégorie C, ça reste un mystère !

- De même, la fusion des centres hospitaliers de Creil et de Senlis ne se précise pas, la DG est toujours dans l'attente des décisions de l'ARS dont elle est tributaire.

### Vos représentants FO en CAP en catégorie C

**Christian DESJARDINS**, DDFiP CMIB  
**Fabrice DUCASTELLE**, Méru Municipale  
**Cécile CHARMES**, Attichy  
**Carole DUFOUR**, Beauvais Municipale  
**Michel WILMART**, DDFiP matériel  
**Jacky DURAND**, expert

### Vos représentants FO en CAP en catégorie B

**Bernadette PHILIPS**, DDFiP CEPL  
**Olivier VALEYRIE**, DDFiP recouvrement forcé  
**Patrick SYS**, DDFiP Redevance  
**Geneviève TOMBRET**, Attichy  
**Nathalie LABARTHE**, Ribécourt  
**Lydie MACHUELLE**, SIP de Clermont  
**Christian DESJARDINS**, expert



## **BULLETIN D'ADHESION 2011**

à retourner à Maryse COZETTE, trésorerie de Creil Municipale

NOM : .....

Prénom : .....

Grade : ..... Échelon : .....

Quotité de travail : .....%

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à ....., le .....

(signature)

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu  
possibilité de règlement en 2, 3 ou 4 fois

Syndicat Force Ouvrière DGFIP – Section de l'Oise  
DDFiP de l'Oise, 2 rue Molière, 60021 BEAUVAIS Cedex

Tél – Fax - Rép : 03-44-06-35-68

mail : [fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr)

web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>